



FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{MC}



Comprendre la subvention d'embauche fédérale (PEREC)

avec des invités spéciaux de l'ARC



COVID-19 et votre PME – webinaire, 30^e édition

Mardi, 6 juillet 2021

De la FCEI :

Modérateur aujourd'hui



Jasmin Guénette
Vice-Président, Affaires nationales

Équipe de soutien



Rachel Ng
Gestionnaire d'information des membres, Affaires nationales



Nathalie Roux
Coordinatrice, Affaires nationales

Présentateurs

Du bureau du ministre de Revenu national



Jeremy Bellefeuille

Attachée de presse du Bureau de la Ministre

De l'ARC:



Randy Hewlett

Directeur général, Direction de la politique législative



Priceela Purson

Directrice, Division du traitement des déclarations et des remboursements de la TPS/TVH,
Direction des déclarations des entreprises



Caroline Belloni

Direction de la conception et de la production numériques

Karine Gagne

Chef d'équipe intérimaire de l'Équipe de soutien de la SSUC, Direction générale des recouvrements et de la vérification

Hala Sabbagh

Directrice de Division des programmes reliés à la pandémie

Mireille Boucher

Gestionnaire, Section des modifications des affaires législatives en matière d'impôt des sociétés

Quoi de neuf

Le projet de loi C-30 (budget) a reçu la sanction royale, ce qui signifie que:

- Les nouvelles demandes pour le CUEC doivent avoir été présentées à votre institution financière au plus tard le 30 juin 2021. Certaines situations ont une date limite plus tardive:
 - **14 juillet 2021:** Date limite pour soumettre des documents pour une demande du volet des dépenses non reportables présentée au plus tard le 30 juin 2021.
 - **3 septembre 2021:** Date limite pour soumettre à nouveau des documents refusés lors d'une demande pour le volet des dépenses non reportables.
 - **20 août 2021:** Date limite pour soumettre des renseignements additionnels concernant le numéro d'entreprise de l'ARC pour les entreprises qui ont demandé le prêt supplémentaire.
 - **16 septembre 2021:** Date limite pour soumettre les documents pour les entreprises qui ont demandé le prêt supplémentaire et passent au volet des dépenses non reportables pour être admissibles.
 - **17 octobre 2021:** Date limite pour soumettre des documents refusés pour les entreprises qui ont demandé le prêt supplémentaire et sont passées au volet des dépenses non reportables pour être admissibles.
- La SSUC et la SUCL sont prolongées jusqu'au 25 septembre.
- Les demandes pour le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (subvention à l'embauche) sont acceptées à partir du 7 juillet 2021.

Comprendre Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC)

avec des invités spéciaux de l'ARC

Avis de non-responsabilité

L'objectif clé des mesures mises en place par le gouvernement fédéral pour répondre à la COVID-19 est de refléter les besoins immédiats des Canadiens et de soutenir la reprise économique après la crise. Par le fait même, il pourrait y avoir des mises à jour des mesures après la tenue de cette session. Vous pouvez trouver les informations les plus récentes dans le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.



L'engagement de la FCEI

L'information change rapidement et nous mettons à jour régulièrement notre site fcei.ca/covid19

Vos commentaires et questions nous serviront à alimenter notre FAQ et celle de l'ARC.

Si vous avez une question qui reste sans réponse, appelez-nous au 1 888 234-2232 ou [posez-la](mailto:posez-la@fcei.ca) sur notre site fcei.ca/covid19

Vous pouvez également appeler la ligne d'assistance dédiée au renseignements aux entreprises de l'ARC au

1-800-959-7775

ou visitez le site Web de l'ARC à l'adresse suivante:

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/programme-emploi-emploi.html>

Trouvez la calculatrice pour le PEREC sur le site de l'ARC:

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/programme-emploi-emploi/perec-calculateur.html>



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{MC}

fcei.ca/covid19



1 888 234-2232